Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213502487-20251203-D2025_27-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2025/27
Séance du 2 décembre 2025	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	8	28 novembre 2025
Votants	10	

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Nicolas BATHELLIER, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. Nicolas BATHELLIER, Maire	Présence	
Mme Christelle CLOAREC, 1ère adjointe	Présence	
M. Jean Francis LEBRET, Conseiller Municipal	Présence	
M. Jean-Marie TASSEL, Conseiller Municipal	Présence	
M. René TRELLU, Conseiller Municipal	Présence	
Mme Jeanine PREVOST, Conseillère Municipale	Présence	
M. David LEMARCHAND, Conseiller Municipal	Absence excusée	Jean-Marie TASSEL
Mme Carole CALLARD, Conseillère Municipale	Présence	
Mme Andréa GUILLEN GARCERAN, Conseillère Municipale	Présence	
M. Joël TEYSSOT, Conseiller Municipal	Absent	
M. Quentin PERIAUX, Conseiller Municipal	Absence excusée	Andréa GUILLEN GARCERAN

Secrétaire de Séance : Christelle CLOAREC

OBJET : Contrat de prestations de services fourrière animale

Vu la loi 99-5 du 6 janvier 1999 qui impose aux communes d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire.
Considérant que le précédent contrat arrive à échéance le 31/12/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de reconduire le contrat avec le Groupe SACPA,
- **Autorise** M. le Maire à signer le contrat de prestations de services.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. Nicolas BATHELLIER

Le secrétaire de séance
Mme Christelle CLOAREC